

Transports en commun Le groupe Les Écologistes Nord-Yvelines demande des remboursements équitables

Le 24 mars 2024

Malgré les bons points que s'auto-attribue Valérie Pécresse, la situation reste très dégradée dans les transports en commun. Ce qui n'a pas empêché de fortes augmentations de tarif en 2023 et 2024, sans compter celles des années à venir.

Ce mois-ci marque le début d'une nouvelle campagne de remboursement par IDFM (Ile-de-France Mobilités), suite aux problèmes de ponctualité des opérateurs de transport en 2023. Dans le Nord-Yvelines, seul l'axe Cergy-le-Haut /Maisons-Laffitte du RER A est concerné.

Force est de constater que les règles sont mal définies et appliquées de manière arbitraire :

- Il est impossible de comprendre ce qui a déterminé le choix des communes: Poissy et Saint-Germain-en-Laye sont concernées, ainsi que Chanteloup-les-Vignes... mais pas Carrières-sous-Poissy dont les habitant.es prennent le RER à Poissy (ou le train à Chanteloup);
- Les lignes J5 (Paris-Mantes via Poissy) et J6 (Paris-Mantes via Conflans) ne sont pas éligibles au remboursement, malgré une offre très dégradée quasiment en permanence. Il faut dire que les statistiques officielles sont artificiellement embellies par une méthode de calcul particulière (les trains annoncés comme annulés la veille n'entrent pas dans le décompte).
 - Résultat, des villes ayant une population globalement favorisée comme Maisons-Laffitte ou Saint-Germain-en-Laye sont concernées par l'opération de dédommagement alors que des villes avec une population à revenus modestes comme Les Mureaux ou Carrières-sous-Poissy en sont exclues...
- La focalisation sur les trains laisse de côté les usager.es du bus, qui ont souffert des conséquences de changements d'opérateurs mal maitrisés. Achères et Conflans sont éligibles via le RER A pour la période octobre-novembre-décembre... mais pas pour l'offre de bus, pourtant très dégradée elle aussi d'août à décembre 2023, après que l'ancien opérateur a appris qu'il perdait le marché.

Les Écologistes Nord-Yvelines demandent instamment à IDFM de pratiquer une véritable égalité de traitement à l'égard des usagers des transports. Ceci implique de :

- Accorder les mêmes dédommagements aux habitant es de Carrières-sous-Poissy qu'à ceux de Poissy et de Chanteloup-les-Vignes;
- Assurer un dédommagement aux usager · es des lignes J5 (Vernouillet, Verneuil-sur-Seine, Les Mureaux...) et J6 (Triel-sur-Seine, Vaux-sur-Seine, Evecquemont, Meulan-en-Yvelines, Hardricourt...)
- Dédommager également les usager.es des bus à Conflans-Sainte-Honorine et Achères.



L'égalité de traitement entre les communes ne peut être assurée normalement sans un changement des modes de fonctionnement au sein des instances de décision et tout particulièrement de la communauté urbaine GPS&O. Assez des petits arrangements permettant à des maires bien en cour auprès de responsables départementaux et/ou régionaux de faire bénéficier leur ville d'avantages financiers, sans prise en considération des besoins des communes voisines.

Contact : Françoise Loeuillet (+33 6 23 46 75 56) et Fatima Cuny (+33 7 70 05 46 97), coresponsables du groupe local Les Écologistes Nord-Yvelines

https://nord-yvelines.eelv.fr/